FAIRE PLUS, FAIRE MIEUX

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 prend acte du contexte politique et historique dans lequel l'action du Gouvernement du Québec doit évoluer. Il énonce alors les orientations qui, en explicitant les intentions du Gouvernement du Québec, en guideront la mise en œuvre. Ces orientations déterminent les axes d'intervention du Plan d'action, lesquels, à leur tour, se déclinent en mesures concrètes.

CONTEXTE

Les nations autochtones vivent des problèmes sociaux importants qui résultent d'une histoire marquée par l'iniquité, les tentatives d'assimilation et le racisme systémique. Depuis des siècles, les peuples autochtones ont fait preuve d'une formidable capacité d'adaptation aux importantes pressions subies par leur mode de vie. Fiers de leur différence, riches de leurs cultures, les Autochtones n'ont jamais renoncé à l'affirmation de leurs aspirations.

Toutefois, les constats inquiétants qui sont faits aujourd'hui sur la santé des communautés autochtones commandent une action vigoureuse. Le Gouvernement du Québec reconnaît sa responsabilité d'agir; il reconnaît aussi l'urgence de le faire. L'amélioration des conditions de vie des Autochtones constitue désormais une priorité.

Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 se veut notamment une réponse aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada. La démarche qu'il amorce est évolutive. Elle constitue un point de départ qui propose, dans un premier temps, la mise en œuvre de 110 mesures concrètes, soutenues par un financement

de 147,3 millions de dollars sur cinq ans. Cette démarche pourra s'enrichir progressivement par l'ajout de nouvelles interventions conçues de concert avec les milieux autochtones.

Le Plan d'action initie, au Gouvernement du Québec, une manière inédite de contribuer au développement social et culturel des populations autochtones. En effet, l'action du gouvernement en ces domaines sera désormais articulée au sein d'un instrument unique et ne se fera plus au gré des initiatives dispersées des ministères et organismes de l'État. Ce faisant, le gouvernement comprend que son intervention doit reposer sur une vision englobante, qui intègre l'ensemble des dimensions de la vie en société: la santé, les services sociaux, l'éducation, la justice, la sécurité publique, la culture, l'égalité et la complémentarité entre les femmes et les hommes, le logement, l'emploi, la jeunesse, la culture, les langues, la participation citoyenne, etc.

Le Gouvernement du Québec a la conviction qu'il pourra ainsi contribuer plus efficacement et plus durablement au mieux-être et à la marche en avant des sociétés autochtones, pour mieux construire, ensemble, le Québec de demain.



ORIENTATIONS

Le Plan d'action s'appuie sur un certain nombre d'orientations autour desquelles les interventions gouvernementales s'articuleront :



Les Inuits et les Premières Nations constituent des nations aux sens sociologique et politique du terme.



Les torts historiques causés aux Premières Nations et aux Inuits ont généré une méfiance et des bris de confiance qui rendent nécessaires, de la part du Gouvernement du Québec, des efforts renouvelés sur le chemin de la réconciliation.



Le processus d'amélioration des conditions de vie doit se déployer simultanément à l'échelle individuelle et collective, ces deux facettes étant intimement reliées.



La contribution du Gouvernement du Québec à ce processus doit absolument se faire en fonction des singularités identitaires et culturelles des Inuits et des Premières Nations. Le Plan d'action a été élaboré et devra être mis en œuvre dans cette logique de sécurisation et de pertinence culturelle.



Le Plan d'action doit offrir des réponses adéquates à une réalité émergente au Québec, soit la présence de plus en plus marquée d'Autochtones dans les agglomérations urbaines.



Les deux ordres de gouvernement doivent mieux conjuguer leurs efforts et créer une réelle collaboration entre eux. Le contexte constitutionnel et la délicate question des champs de compétence en matière d'affaires autochtones ne doivent pas avoir pour résultat un déficit de services pour les membres des Premières Nations et de la nation inuite.



Les femmes autochtones sont au cœur de toute démarche de vérité et de réconciliation. Elles portent en elles une importante force de changement dont il faut soutenir l'éclosion en luttant contre les facteurs de vulnérabilité qui les touchent et en favorisant une réappropriation de leur capacité d'agir.



Les jeunes sont le présent et l'avenir des nations autochtones, dont ils représentent une fraction importante de la population. Ils doivent être accompagnés dans leur itinéraire de vie et recevoir les services dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs et entreprenants, capables d'occuper efficacement la place centrale qui leur revient nécessairement dans le développement et la vitalité de leurs communautés et de la société québécoise dans son ensemble.